

Services résidentiels : Habitation partagée

Community Living British Columbia (CLBC) offre soutien et services aux adultes admissibles* et à leurs familles. CLBC finance divers types de services résidentiels. L'habitation partagée est un service de soutien résidentiel choisi par de nombreux adultes admissibles et par leur famille. CLBC a tout un ensemble de politiques, de directives et de normes pour l'habitation partagée. Cette fiche d'information répond à quelques-unes des questions fréquemment posées par les familles à propos de l'habitation partagée. Cette fiche d'information répond à certaines questions courantes au sujet de notre politique d'embauche.

Qu'est-ce que l'habitation partagée?

L'habitation partagée est un type de service à domicile financé par CLBC qui aide les adultes à vivre de façon aussi complète et indépendante que possible dans la collectivité.

Selon la formule de l'habitation partagée, une personne (adulte admissible à l'assistance de CLBC) qui a besoin d'un service de soutien à domicile vit dans la même maison que son pourvoyeur de soins. Dans certains cas, c'est le pourvoyeur de soins (aide-résidant) qui vient habiter chez la personne aidée alors que dans d'autres cas, les deux habitent chez le pourvoyeur.

Dans un cas comme dans l'autre, l'aidant et la personne aidée se sentent chez eux. Lorsque les deux partagent la maison du pourvoyeur de soins, la personne aidée peut avoir sa propre chambre et la décorer à son goût.

Comment fonctionne l'habitation partagée?

L'habitation partagée permet à la personne aidée et à son pourvoyeur de soins de vivre en commun tout en maintenant une part de vie privée. Dans les ententes d'habitation partagée, le pourvoyeur de soins est responsable de fournir une assistance basée sur les besoins et objectifs de la personne aidée.

L'habitation partagée permet aux personnes aidées de vivre en adultes avec le soutien nécessaire pour répondre à leurs besoins quotidiens tout en maintenant un degré raisonnable d'indépendance.



Qui supervise l'habitation partagée?

CLBC travaille avec un réseau de pourvoyeurs de soins qualifiés pour offrir l'habitation partagée dans des localités de toute la C.-B. L'habitation partagée peut être proposée par des organismes communautaires ou directement par CLBC. Les mêmes critères d'approbation des pourvoyeurs de soins et les mêmes services de suivi s'appliquent autant que ce soit CLBC lui-même ou un organisme communautaire qualifié qui établit le contrat de service.

Comment trouverons-nous le bon cadre d'habitation partagée?

La première étape est de contacter un facilitateur de CLBC dans votre région (voir la carte et l'emplacement des bureaux sur le site Web de CLBC). Le facilitateur vous aidera à dresser un plan et donnera de l'information sur les options d'habitation partagée. Souvent, le bon pourvoyeur d'habitation partagée peut être un proche de la personne. Dans ce cas, le personnel de CLBC peut donner des informations sur les critères à remplir et les démarches à faire pour devenir un pourvoyeur de soins en habitation partagée. Cette discussion peut commencer à tout moment. C'est un important moyen de créer le bon type de soutien à domicile pour répondre aux besoins de la personne.

** Un adulte admissible aux services de CLBC est une personne d'au moins 19 ans qui correspond aux critères d'admissibilité décrits dans la Politique d'admissibilité à l'aide et aux services de CLBC.*



COMMUNITY LIVING
BRITISH COLUMBIA

L'habitation partagée est-elle stable?

Les relations entre la personne et le pourvoyeur d'habitation partagée durent souvent de nombreuses années. Comme dans tous les cadres de vie, il faut parfois apporter des changements ou déménager. En pareil cas, CLBC ou l'agence d'habitation partagée travaillent avec les personnes et leurs proches pour faire une transition en douceur vers une nouvelle résidence.

Comment saurai-je si mon proche parent est en sécurité?

Les proches parents et d'autres personnes du réseau d'aïdants jouent un rôle important pour assurer la sécurité des personnes par des contacts et visites fréquents. Les pourvoyeurs d'habitation partagée sont ouverts à la présence des membres de la famille et des amis dans la vie de chaque personne aidée. Les personnes et leurs familles participeront à la sélection finale d'un pourvoyeur d'habitation partagée convenant à leurs propres circonstances. Des précautions formelles, comme des processus d'approbation d'habitation partagée et des directives de suivi sont aussi en place. Tous les pourvoyeurs d'habitation partagée doivent être approuvés par le truchement d'un processus d'examen de l'habitation.

Lorsque l'habitation partagée fait l'objet d'un contrat avec CLBC, un employé de CLBC visite la maison au moins une fois par an et assure le suivi. Les employés d'agence visitent et surveillent la maison lorsque ce sont des agences qui s'occupent des ententes d'habitation partagée.

Faire une belle vie

Les facteurs d'une belle vie sont les mêmes que les facteurs de sécurité : des relations attentionnées, des occasions de participer et le pouvoir de contrôler ses conditions de vie. C'est pourquoi l'habitation partagée doit être soigneusement formulée en fonction des besoins et objectifs de chaque personne.

Quel genre de soutien offre-t-on dans les ententes d'habitation partagée?

Le type et la quantité d'assistance fournis dépendent vraiment des besoins de la personne. Les personnes, leur famille, les pourvoyeurs de services et CLBC collaborent pour assurer que l'aide fournie suit l'évolution des besoins de la personne.

L'habitation partagée est un soutien à domicile individualisé qui crée une relation de longue durée avec des pourvoyeurs d'habitation partagée qui finissent par connaître la personne et ses besoins. Elle peut être développée pour répondre à toute une gamme de besoins de soutien et c'est peut-être le meilleur choix pour venir en aide aux personnes qui ont des

besoins complexes. Les pourvoyeurs d'habitation partagée sont censés avoir des compétences manifestes et une formation pertinente.

Les personnes qui choisissent cette formule peuvent aussi avoir accès à d'autres services comme l'intégration communautaire ou le soutien à l'emploi.

L'habitation partagée est-elle un nouveau service résidentiel?

Non, l'habitation partagée n'est pas un nouveau service. L'appellation de cette formule d'habitation a peut-être évoluée au fil des années (soins familiaux, services en milieu familial, etc.), mais le modèle selon lequel un adulte nécessitant une aide à domicile et le pourvoyeur de cet aide vivent dans la même maison existe depuis les années 70.

Où puis-je trouver plus d'informations comme :

Où se trouvera la maison?

Qui d'autre habite la maison?

Dans quel genre de quartier se trouve-t-elle?

D'autres adultes admissibles aux services de CLBC habiteront-ils la même maison?

Qui sont les pourvoyeurs d'habitation partagée? Puis-je les rencontrer avant?

Qu'arrive-t-il si la formule ne convient pas?

La personne peut-elle déménager?

Les familles auront diverses questions à propos de leur propre situation et CLBC ou l'agence d'habitation partagée travaillera avec vous pour y répondre. Il y a plusieurs façons d'organiser l'habitation partagée.

Dans l'habitation partagée, on met toujours l'accent sur la personne et on s'attache à bien l'entourer. Comme pour toute autre assistance ou tout autre service, il importe que toutes les personnes en cause collaborent pour faire en sorte que toutes les options soient explorées et que l'on réponde à toutes les questions. Communiquez avec votre bureau local de CLBC si vous désirez en savoir plus sur l'habitation partagée ou si vous avez des questions à poser sur votre propre situation.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur l'habitation partagée, visitez www.communitylivingbc.ca en cliquant sur Individuals & Families > Home Sharing. Pour en savoir plus sur la planification, vous pouvez consulter la fiche Information for Families on Planning sous Politiques & Publications > Publications > Information for Families.

Vous pouvez téléphoner gratuitement à CLBC au 1-877-660-2522.